



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

Direction des Actions de l'Etat
Bureau de l'Environnement

DECISION

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 125-2 et D. 125-29 et suivants.
- VU les arrêtés préfectoraux en date du 8 août et 26 septembre 2006, instituant un comité local d'information et de concertation pour l'élaboration du futur Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des usines de la COMPAGNIE RHENANE DE RAFFINAGE, BUTAGAZ ET LANXESS ELASTOMERES à LA WANTZENAU et REICHSTETT, dit CLIC CUS-Nord.
- VU le compte-rendu de la réunion du CLIC CUS-Nord en date du 06 juillet 2006.

CONSIDERANT que, conformément aux règles de fonctionnement des CLIC, M. Hugues Geiger, adjoint au Maire de Strasbourg et vice-président de la Communauté Urbaine de Strasbourg a, lors de la réunion en date du 29 septembre 2006, été élu à l'unanimité Président du CLIC CUS-Nord.

DECIDE

M. Hugues GEIGER est nommé président du Comité local d'information et de concertation CUS-Nord.

Strasbourg, le 21 NOV. 2006

Le Préfet

Jean-Paul FAUGERE